

A.P.L. INFORMATIONS

NANTES
LOIRE.
OCEAN

bulletin régional hebdomadaire de l'Agence Presse Libération

A.P.L. 14, rue de Bretagne
75003 PARIS
Dir. : Maurice CLAVEL

Bureau Régional :
Librairie 71 : 29, rue J. Jaurès
44000 NANTES

1 f
Abonnement 12 N^{os} :
10 f minimum

La reproduction et l'utilisation des informations de l'Agence sont entièrement libres

APL Nantes
Périodique
CCCAP 5470I

Imp. Spe. APL

5 MARS n°87

S O M M A I R E

- Page I Calendrier-En Bref- A propos.
Page 2-3 Psychiatres en formation
Page 3-4 Encore une bonne soeur violée.
Page 5-6-7 Guerande.
Page 8 Semaine du Cancer.
Page 9-10 Les Paysans face à la justice.
Page 11 Soutenons les paras en lutte.
Page 12-13 Greve au Lycee Camus.
Page 14-15 LARZAC
Page 16-17 CHILI

APL Nantes
Périodique
CCCAP 5470I

1975

C A L E N D R I E R

- Dimanche 9 --GSED-MFA -- Reunion mensuelle à la Martiniere le Pellerin.
Rendez-vous dès 9h30 pour les camarades de Nantes et Rezé
I place des Filets-Trentemoult.
Programme: inorganisation économique et destruction des den-
rées. Plein emploi utile, productivité, consommateurs, etc...
- Lundi 10 20h. Faculté de Droit. Montage Theatral "1848"
- Mardi 11 21h. Theatre municipal de Rezé. Montage Theatral "1848"
(cf. article ci-contre)
- Jeudi 13 Fac. de Droit. C.R.P. (Centre de Recherche Politique)
"La question Paysanne dans la Revolution Proletarienne"
- Vend. 14 Procès de Didier Foucher, inconnu de la region de St. Pere
en Retz, pour refus du port de l'uniforme. Il a déjà eu
un non-lieu pour sa participation à la mutinerie du camp
de la Frileuse. Pour tout soutien, adressez-vous au Comite
de Soutien: La Simonais, Corcept (44560).
Didier Foucher n°640494 3/139 Maison d'arret, 94260 Fresne.
- Diman. 16 LARZAC, Pique-nique de solidarite contre l'expulsion des
paysans. Rassemblement: II heures, voir tract ci-contre.
- Jeudi 20 Centre de Recherche Politique. Fac de Droit. Film.
"La soudaine richesse des pauvres gens de Kombach"

E N B R E F

- Merc. 26 Fevr. Manif. des etudiants de l'IUT en greve depuis le
debut de la semaine.
- Lundi 3 Mars Big Chief de nouveau occupé, 110 employes menaces
de chomage. Le nouveau patron refuse de garantir aux travail-
leurs le peu qu'ils avaient acquis.
De nouveaux debrayages chez Carnaud, toujours sur les
negociations de l'accord d'entreprise.
Debrayages à Record St. Herblain pour s'opposer à l'
aggravation des conditions de travail, nocturne tous les
soirs sans augmentation des effectifs.
Greve à la COMSIP (St. Herblain)
- Mardi 4 Debrayage chez Brissonneau et Lotz Marine pour re-
pondre à une lettre de la direction qui "suggere" de
reconsiderer les avantages sociaux lors de l'accord d'
entreprise.

A P R O P O S D E S R E A B O N N E M E N T S

- 1/ L'expression "halte à la Fraude" se voulait humoristique, pitié
ne tirez plus sur le conique de service.
- 2/ Si vous vous etes reabonné: Vous pouvez recevoir un papier de
réabonnement, le fichier n'ayant pas été régularisé,
patiencez SVP, Merci.
- 3/ Votre abonnement nous est indispensable, il nous semble anormal
que des militants puissent laisser trainer leur situation avec
5 ou 6 n° en retard.
Avertissement: Ceux dont l'abonnement est arrivé à echeance avant
le n° 80 ne recevront pas ce numero.

LES REFLEXIONS SUR LES 6 SEMAINES DE
GREVE DES PSYCHIATRES EN FORMATION

Depuis 68, il s'agit du 1er mouvement revendicatif de ce corps professionnel à NANTES. S'agit-il aussi de la 1ère remise en cause ? on peut en discuter.

Ce mouvement apparaît au premier abord unitaire, en fait, nous n'appartenons pas tout à fait au corps médical, pilier du conservatisme et défenseur des privilèges de classe, mais peu d'années nous sépare, et, ici, apparaît deux tendances:

- une tendance issue du milieu médical se conforme avec plaisir au moule proposé ;
- d'autres le refusent, remettent en cause à la fois leur fonction, et l'organisation de la psychiatrie et se trouvent ainsi en contradiction avec leurs intérêts apparents.

C'est cette deuxième catégorie qui a refusé de se limiter à des revendications de salaire (à l'origine du mouvement et qui auraient pu être le seul but de notre grève) et ajoutait une intolérance aux conditions de travail déplorables, un besoin de réfléchir et de s'arrêter, une façon de mesurer la mobilisation de notre groupe.

Si notre grève (achevée le 18 février) du point de vue des rémunérations a eu peu d'effet on peut l'expliquer par notre position délicate entre les infirmiers et les médecins-chefs (seuls responsables administratifs et par l'ordre de réquisition du à la circulaire Poniatowsky).

Par contre, ce temps de grève nous a permis :

- 1° - De rencontrer les syndicats des hospitaliers C.G.T. - C.F.D.T. - C.G.T.-F.O. qui nous ont apporté leur soutien,
- 2° - d'organiser une A.G. pour l'ensemble du personnel à l'intérieur de St Jacques, où la décision de mener les luttes prochaines à l'intérieur d'une intersyndicale, a été prise,
- 3° - Enfin, nous avons organisé une réunion débat, le 6 février, au théâtre municipal de Rezé avec 400 personnes, et qui a provoqué de violentes réactions journalistiques (cf presse-océan).

Pour saisir notre situation, l'organisation de l'hôpital psychiatrique est importante à connaître. Lieu d'isolement de toutes sortes de malades mentaux, il comporte essentiellement 2 catégories de personnel soignant : -les médecins chefs et les infirmiers- entre lesquels évoluent différentes catégories secondaires telles que psychologues, assistantes sociales, internes, externes sous le contrôle de l'Administration Hospitalière et Préfectorale et de l'autorité de tutelle (la D.D.A.S.S. : Direction Départementale de

l'action Sanitaire et Sociale - Ministère de la Santé). Cette organisation rigide et les différences de salaire très importantes, secrète 2 corps professionnels parfaitement étanches et entre lesquels les exemples de communication sont l'exception. En tant que groupe intermédiaire, nous avons apporté pendant 1 mois et demi, une possibilité de rencontres et d'échanges, une brèche dans le mur créé autoritairement entre personnel médical et para-médical. Car pourquoi donner supériorité au savoir médical sur le savoir infirmier, sinon pour calquer l'organisation de l'H.P. sur le rapport habituel "exploitant-connaissant" - "exploité-ignorant" ? Ce clivage se retrouve aussi bien entre soignant-soigné, tellement absolu que le passage d'une catégorie à l'autre est généralement éludée, et lorsqu'il survient, vécu dramatiquement. Enfin, nous avons retrouvé les difficultés inhérentes à l'organisation de toute action qui se veut démocratique et en rupture avec l'état antérieur.

Le risque est bien en effet d'y plaquer la vieille structure d'y retrouver les mêmes habitudes, et il ne s'agit pas de les nier mais d'essayer de les dépasser en les analysant par la parole de tous.

UN PSYCHIATRE EN FORMATION.

ENCORE UNE BONNE SOEUR VIOLEE !

Arrêtera-t-on enfin la série des horribles méfaits perpétrés par le rééducateur en psychomotricité fou ? que fait la police ? la chasteté de notre St Père le Pape est en péril ! hauts les coeurs, réagissons !

Eh bien, ça y est, la France se relève, un homme a sù répondre comme il le fallait au triste rééducateur Grésillon; le Directeur de l'I.M.P. où il professait sa terrible doctrine l'a licencié, interdit de séjour. Bien fait! Vite, mes frères et soeurs, nous allons rater la messe de 11 heures pour les mal-nourris du Tiers-Monde. Présence de Monsieur le Maire assurée; petits fours à la sortie.

Ben oui, Manuel Grésillon, rééducateur en psychomotricité de son état, s'est fait malproprement renvoyé de l'I.M.P. des Thébaudières, à Vertou et l'équipe éducative y a répondu en se mettant en grève mardi 4 Mars. Comment cela a-t-il pu se faire et pourquoi? Ecoutez la triste histoire, bonnes gens, vous serez édifiés.

Dans la plupart des I.M.P. ou I.M.PRO. et surtout dans celui de Vertou, on "accueille" des débilés et on les dresse pour qu'ils ne gênent personne, ne se remarquent pas trop, en toute bonne conscience, croyant faire là une belle et bonne action. L'I.M.P. de Vertou est la propriété des "Oeuvres de Pen-Bron et annexes" (Pen-Bron, Vertou, Varades). "Oeuvres" entraînent charité, charité entraîne bonne soeur, on gagne à tous les coups. Primitivement, les locaux servaient de sanatorium. Lorsque la tuberculose n'a plus été rentable, on a orienté la charité vers ces chers petits anormaux. En plus des soeurs, à la tête de l'I.M.P. se trouve le pseudo-psychiatre Gaudin, incapable notoire, réputé pour son ignorance totale dans toute la région (parlez-en autour de vous, vous verrez !!, c'est marrant comme petit jeu...) Il s'est déjà fait virer d'un centre (StMarc), c'est pas pour rien. Ajoutons, qu'étant donné qu'on envoie de moins en moins de débilés

vers ce centre, la direction accepte un peu tout ce qui se présente : débiles, névrotiques, psychotiques, schizo, autistes, envoyez, on prend. C'est bon, ça fait du prix de journée.

Donc, hormis un conditionnement des gosses (passant par l'obéissance, le respect de l'adulte, l'apprentissage stupide des ingrédients scolaires et autres "arts ménagers"), de ligne pédagogique, il n'y en a pas dans la maison.

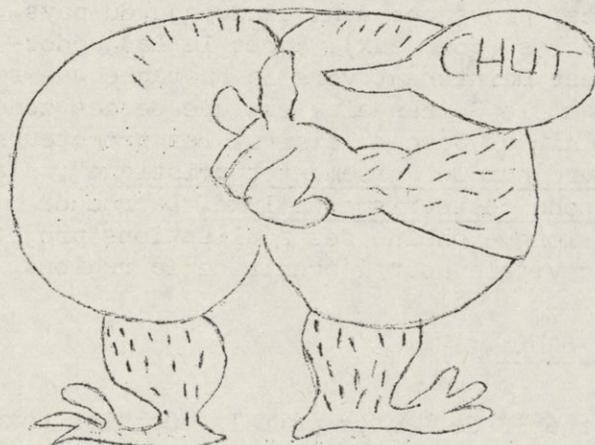
En face d'une telle situation, le personnel a commencé, il y a quelques années à exprimer gentiment un mécontentement plus que légitime. Arrive la rentrée 74 et, avec elle, rééducateur en psychomotricité, Manuel Grésillon. Pour lui, rééducation psychomotrice implique joie du corps, plaisir, jouissance perdue ou jamais acquise, que, peut-être, il peut aider à redécouvrir ou découvrir à travers un échange à pied d'égalité avec les gosses, mais surtout pas, alors là, surtout pas, conditionnement et marche militaire. Rapidement, il s'aperçoit qu'il n'est là que comme garant d'une prise en charge :

- il n'a pas de local, pas de matériel approprié.
- interdit du corps de la part de la direction : pas de mixité dans la maison, on ne prend que des filles (lorsque la clientèle, et ça commence à être le cas, se fera très rare, peut-être prendra-t-on des garçons en les séparant très nettement des fois qu'ils verraient des choses obscènes); culpabilisation de tout dessin, tout dialogue faisant référence à autre chose que la douce et fraîche rosée du matin (le péché originel mes frères et soeurs!)

Refouler, c'est ce que lui demande ouvertement la direction. Pour le bien des enfants, toujours, bien sûr. Le corps étant hiérarchisé, aseptisé, conditionné, n'ayant aucun droit à sa vie propre, le rééducateur en psychomotricité s'est trouvé face à un choix : pousser la lutte qui commençait à s'engager ou bien abandonner tous ces corps tristes et continuer la promenade ailleurs. Il a choisi la première solution. La direction aurait préféré la deuxième; c'est ce qu'elle vient de lui faire comprendre. A qui le tour, messieurs des I.M.P. et I.M.PRO. ?...

Les membres de l'équipe éducative
des Thébaudières en grève.

(pour tout contact : Manuel Grésillon - "la Drutière" - 44.470
Mauves-Sur-Loire)



1/ LE TRIBUNAL DE SAINT NAZAIRE A JUGE : "Pas de diffamation dans l'affaire du Comité de défense de la presqu'île guérandaise".

Le 23 janvier, M. LECOMTE, paludier de Batz-sur-Mer, comparaisait devant le tribunal de St Nazaire. Il était prévenu de diffamation à la suite de la publication le 2 août, d'un article dans un hebdomadaire.

1-b Les termes particulièrement incriminés de cet article sont les suivants :

"Nous avons été surpris d'apprendre, par la plume de M. GUESDON que des promoteurs étaient à la pointe du combat en matière de protection de la nature et de qualité de la vie... Nous constatons que par malchance notre région est actuellement convoitée par un grand nombre de ces promoteurs habiles et sans scrupules qui détiennent une part non négligeable du pouvoir de décision. Ce fameux pouvoir qui échappe du même coup aux collectivités publiques, ce qui est scandaleux et au simple promoteur, ce qui est normal". Le communiqué parlait ensuite d'un promoteur qui avait présenté un projet "non conforme au plan d'urbanisme de la Baule et qui a obtenu un accord du Conseil Municipal. A la suite de quelles tractations demandait le Comité ?

Ce qui conduisit M. GUESDON, par citation directe de Maître JAUMOUILLE, à accuser M. LECOMTE de diffamation.

Le tribunal a relaxé M. LECOMTE tandis que M. GUESDON a été condamné aux dépens.

2-b La métropole d'équilibre Nantes-St Nazaire doit contenir plus d'un million d'habitants d'ici 20 ans. Si on favorise l'extension de l'urbanisation de la Presqu'île vers St Nazaire, ce qui ne manquera pas de se produire si cette rocade est faite, nous aurons alors une métropole Nantes-Le Croisic avec la suppression des aires de détente et de repos.

Quel est donc le véritable but de cette rocade ?

Totalement inutile pour la circulation dans la région, elle n'a en fait qu'un seul but : permettre à l'agglomération bauloise de s'étendre et fournir ainsi aux promoteurs de nouvelles sources de profit. Elle entre ainsi dans un processus plus large d'exploitation du territoire par un petit nombre d'individus sans scrupules qui, aidés par les pouvoirs publics, procèdent à un découpage du pays (de la terre?) en zones rentables (pour eux). Après le Languedoc-Roussillon et les Landes, c'est maintenant vers la Bretagne que se tournent les promoteurs. La Presqu'île Guérandaise est une de ces zones privilégiées" destinée à devenir un parc à loisirs. Les promoteurs n'hésitent pas à parler aujourd'hui de "gisement touristique", s'apprêtent à la transformer en zone de tourisme de luxe. La rocade est le premier maillon de la longue chaîne des réalisations projetées. Notre lutte actuelle est donc vitale pour l'avenir de la région.

2/ LE PROCES DE LA ROCADE DE LA BAULE...

Le Tribunal Administratif de Nantes prit la décision (exceptionnelle) de se transporter sur les lieux afin de constater sur place les conséquences probables de la Rocade projetée et d'entendre toute

personne ou association habilitée à faire valoir ses droits. La date de cette visite décisive fut fixée au mardi 14 janvier 1975.

Ce jour-là, les nombreuses personnes venues accueillir les membres du Tribunal à la mairie de Guérande eurent la possibilité, malgré le mauvais temps, de suivre de près la visite des principaux "points chauds" que devra traverser la Rocade tout au long de ses 5 km 600 à travers les marais salants. Le débat fut souvent animé entre fonctionnaires de l'Équipement et représentants des associations de défense ; les premiers prétendant résoudre à l'aide de normes, de chiffres et d'infailibilité technologique les problèmes délicats posés par la construction d'une route de 35 mètres de large dans un milieu aussi complexe et fragile que les marais salants.

La présidente du Syndicat des Paludiers faisant remarquer qu'il n'y a pas si longtemps, la pose de simples tuyaux le long d'une route bordant le marais avait posé des problèmes énormes aux techniciens de l'Équipement qui avaient tout simplement négligé le fait qu'ils devaient creuser dans de l'argile, ne réussit pas à ébranler l'assurance du Directeur de l'Équipement.

De même, en ce qui concerne la circulation de l'eau dans les étiers, les craintes des paludiers, fondées par des expériences antérieures qui entraînent toutes des conséquences néfastes pour le marais, n'eurent pour écho que la même assurance inébranlable que la technique peut tout résoudre.

D'autre part, tout au long de la visite, les représentants des associations de défense et des paludiers insistèrent sur le fait que leur contre-projet de route longeant la voie ferrée ne présentait que des avantages (coût deux fois moindre ; pas de suppression de marais ; pas d'atteinte au passage de l'eau ; etc...). De retour, en fin d'après midi, à la mairie de Guérande, ils insistèrent à nouveau sur ce problème. Les seules réponses qu'ils obtinrent furent celles :

- d'un représentant de la mairie du Pouliguen qui déclencha l'hilarité générale : "nous sommes favorables au projet de rocade à travers les marais salants, tout en réaffirmant notre détermination à protéger ceux-ci".

- 3/ La municipalité de la Baule, hostile pour des raisons douteuses au contre projet de rocade le long de la voie ferrée, ne s'est pas dérangée sur le terrain, contrairement à ce que dit le lendemain la presse locale. Ce qui montre bien qu'en réalité le problème réside dans les motifs réels du choix de la rocade à travers les marais.
- 4/ (Alors que le tracé à travers les marais lèse gravement un grand nombre de petits propriétaires et d'exploitants, le contre-projet longeant la voie ferrée ne porte qu'un préjudice foncier à une seule personne, multi-milliardaire, qui n'a nullement besoin de ce revenu supplémentaire pour vivre) ; après une projection de diapositives destinée à compléter l'information du Tribunal, celui-ci leva la séance, mettant sa décision de délibérer.

Ajoutons afin de dépasser l'argumentation des représentants de l'Équipement, que ces derniers ne tiennent pas compte des conséquences réelles de la Rocade, qui, selon les paludiers, détruira à court terme ou moyen terme tout le bassin alimenté par l'étier du Pouliguen, ce qui signifie, à long terme (?) la disparition de la

profession de paludier. En effet, les conséquences réelles de la rocade de la Baule seront les suivantes :

- pour les terrains situés entre celle-ci et la Baule :

- impossibilité d'accès pour les paludiers,
- circulation d'eau insuffisante,
- pollutions multiples dues à la réalisation des travaux et à une fréquentation accrue,

donc : disparition dans les deux années qui suivront le début des travaux.

- pour les terrains situés au Nord de la Rcade :

- à court terme : mauvaise alimentation due au ralentissement du débit d'eau,
- pendant la durée des travaux : suppression probable de l'alimentation en eau pour un grand nombre de marais, d'où départ forcé de nombreux paludiers.
- à moyen terme (2 à 5 ans) : abandon de tout le bassin alimenté par l'étier du Pouliguen du fait du manque d'entretien en début d'étier, étant donné qu'il sera impossible à un nombre restreint de paludiers de faire les travaux qui sont actuellement assurés par l'ensemble des exploitants situés tout au long du parcours.

5/ L'arrêt de l'exploitation du bassin alimenté par l'étier du Pouliguen, soit du tiers de l'ensemble des marais salants, aura pour conséquence la diminution d'un tiers de la production de sel, donc l'impossibilité, pour les paludiers, de maintenir le marché du sel. Cette difficulté à maintenir le marché conduira inévitablement à l'abandon progressif de l'exploitation des marais salants alimentés par le traict du Croisic. Cet abandon étant facilité par les projets existant, qui se réaliseront d'autant plus facilement que la Rcade aura pu se faire (prolongement de la Rcade à travers les marais jusqu'au Croisic ; Port de plaisance du Croisic).

La lutte que nous menons actuellement contre la rocade n'est donc pas seulement dirigée contre un projet de route, mais contre les conséquences beaucoup plus vastes que la réalisation de ce projet entraînerait inéluctablement.

Comité d'Action pour la
défense de la Presqu'île
Guérandaise.

QUINZAINE COMMERCIALE ET CANCER : Ce qu'on ne DIT PAS

"Chaque billet de la quinzaine commerciale de NANTES sera un coup porté au cancer", tel est le slogan dont on veut persuader la population locale et dont se font l'écho divers Journaux (Ouest France, Presse Océan...) ; c'est-à-dire que pendant 15 jours nous allons, par nos achats "fournir au Centre René Gauducheau un laboratoire complet pour la recherche du cancer et prendre en charge un chercheur pendant un an". Rappelons que ce centre anti-cancéreux est un établissement privé et que nous allons encore cette année jouer les bons samaritains pendant que l'Etat pourra investir nos impôts dans des secteurs plus rentables... Et comme l'écrit Ouest France, "si notre CHR est de mieux en mieux doté en matériel de techniques de pointe" (en partie grâce aux généreux clients des précédentes quinzaines commerciales), "il souffre de plus en plus de la carence du nombre de lits"...

Quand à la recherche sur le cancer, on nous laisse croire que les grands professeurs font tout ce qu'ils peuvent pour soulager nos misères et qu'il n'y a qu'une voie de recherche valable : la voie officielle, celle de l'éminent professeur MATHE"... celui-là même qui évite depuis 1968 le face à face avec le Dr GERNEZ de Roubaix, dont les théories en la matière se sont révélées vérifiées par une série d'expérimentations (1) dont la publication a été mystérieusement bloquée ! certains au début, s'étaient "mouillés", tel le Pr GELLE (2) "Il ne s'agit pas de proposer ou défendre une thèse, mais de rompre un silence volontairement érigé, concerté et maintenu, sans aucune justification d'ordre éthique".

Depuis, rien n'a changé, on nous propose seulement de temps en temps quelques "grands pas en avant" (3) comme un os à ronger pour les cancéreux en puissance que nous sommes tous. Et pendant ce temps là, on jette à la fosse commune tous ceux qui ne pensent pas d'après la ligne officielle, comme ce docteur nantais qui devait travailler au centre anti-cancéreux et qui n'a jamais pu y mettre les pieds.

Faites-donc confiance à la Science et aux Savants et... à vot'bon coeur, M'sieurs Dames !

UN MEMBRE DE L'EX-COMITE VERITE-SANTE

(1) Faites à l'Institut de Toxicologie à PARIS. Cf Livre Blanc sur le Cancer. Edit. par le Comité local anti-cancer, 106, rue H. Terryn 59420 MONTAUX - 15 F

(2) Président du Conseil de l'Ordre des Médecins du Nord.

(3) Telle la "découverte" de l'équipe de Jacob à l'Institut Pasteur il y a quelques mois, "travaille" qui n'a rien d'original quand on a lu les ouvrages de GERNEZ.

LES PAYSANS FACE A LA JUSTICE

NANTES 27 Février - Les 7 inculpés du procès de SAINT-NAZAIRE ne se sont pas présentés au tribunal. A la même heure, accompagnés d'une quinzaine d'autres agriculteurs, ils tiennent une conférence de presse à la Chambre d'agriculture. (l'O.R.T.F. l'A.P.P. et les principaux journaux parisiens se signalaient une fois de plus par leur absence.)

Au début de la conférence de presse on apprend le verdict :

René LOQUAIS	-	8 mois avec sursis
J.L. GUITTON	-	6 mois avec sursis
Michel LOQUAIS	-	6 mois avec sursis
Georges GRIAUD	-	6 mois avec sursis
TESSIER	-	5 mois avec sursis
DALLIBERT	-	3 mois avec sursis
NOBLET	-	3 mois avec sursis

Et surtout 7 millions et demi (A.F.) solidairement.

Ces quatre points qui sont proposés en premier sont :

"Pourquoi sommes-nous ici et pas à SAINT-NAZAIRE ?
 "Notre attitude par rapport à la Justice
 "Pourquoi y-a-t-il un ouvrier parmi nous ?
 "La situation générale des agriculteurs
 "D'où vient la violence ?"

Après la mobilisation importante du 20 Novembre (en même temps que la grève des P.T.T.), le pouvoir n'a pas reculé (condamnations de 4 et 3 mois avec sursis, amendes...). Les procès sont faits d'avance et les peines déterminées en fonction de critères que nous ne connaissons pas. Aussi il nous paraît inutile maintenant de nous déranger.

D'ailleurs, BIGARD, le marchand de viande qui nous traîne en justice aujourd'hui, et qui veut nous faire passer pour des voleurs, est mal placé pour porter de telles accusations.

1966 : il crée la Société des Abattoirs du Finistère (S.A.F.) à QUIMPERLE. Il trichait sur le poids des carcasses : plaintes, procès, etc... Il a également détourné 800000 A.F. fait de la prison ferme à PARIS. On le retrouve à St-NAZAIRE, après un an d'interdiction d'exercer : il crée alors la SOCOVIA, Société Commerciale de Viande, achève de ruiner la S.A.F. et la rachète. Puis il repart sous le nom d'Etablissements BIGARD, en faisant la "pêche à la ligne" au bord d'une route, on est sûr maintenant de ne pas se tromper.

Pourquoi les firmes s'amuse-t-elles à promener des tonnes de viande d'un bout à l'autre de la FRANCE : viandes produites dans le FINISTERE, consommée à LYON et vice versa : entre temps cinq ou six intermédiaires s'en mettent plein les poches.

Pourquoi y-a-t-il un ouvrier parmi les 7 condamnés ?

Georges GRIAUD, fils d'une exploitante agricole de PRINQUIAU pris de SAVENAY, participe avec d'autres au blocage du camion de viande. Il se trouve que quelques mois auparavant, il avait participé à des manifestations dans le Bourg contre l'élargissement abusif de la voie rapide NANTES - ST-NAZAIRE (à 4 m 50 des maisons, au lieu de 6 m) : les Gendarmes se sont vantés de l'avoir fait condamner par vengeance.

Actuellement, plus de 100 paysans du département sont condamnés ou inculpés. Total (provisoire...) des condamnations : 58 mois de prison avec sursis et plus de 20 millions d'amendes et frais, que nous sommes décidés à ne pas payer.

D'autres chiffres : baisse (officielle) du revenu des agriculteurs cette année : 15 %.
Augmentation du prix des engrais sur une année : 38 %.

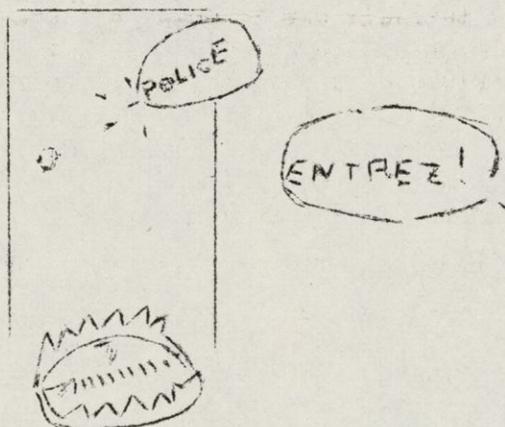
Notes en vrac prises pendant la conférence :

"Les sociétés achètent du terrain en Argentine, élèvent du bétail et font consommer la viande en FRANCE en échange d'armes. D'ailleurs, les deux richesses actuelles de la FRANCE, ce sont les armes et l'agriculture".

"L'accusation au procès de SAINT-NAZAIRE : vous avez des revendications, vous manifestez, c'est normal. Vous faites des actions symboliques en distribuant un peu de viande ici ou là, passe encore. Mais pour BIGARD, ça passe les bornes.

- CONCLUSION d'un participant : "C'est une forme d'action nouvelle, que ni le pouvoir, ni les entreprises ne peuvent laisser se développer.

Nous nous attaquons à la liberté de circulation des marchandises : cette liberté est essentielle pour le capital, si elle doit un jour s'effondrer, c'est toute la société qui s'effondre. "



POMIATOWSKI : LA POLICE DOIT POUVOIR ENTRER
... PARTOUT.

SOUTENONS LES PARAS EN LUTTE

A la suite de la distribution de 2 tracts du Comité de Soldats de 1er R.C.P. de PAU, dénonçant l'atmosphère fascisante régnant dans ce régiment, réclamant des permissions régulières et les transports gratuits, la hiérarchie militaire a encore une fois choisi la répression.

Après l'échec du procès de Draguigan, Bigeard a de nouvelles méthodes de répression : casser les soldats dans les troupes de "choc".

Plusieurs soldats ont été interrogés par la Sécurité Militaire qui en a choisi un, et l'a taxé d'être le "meneur", sans aucune preuve évidente.

Lucis Marie Clénet, originaire de Nantes, militant C.F.D.T., a été arbitrairement muté au 6ème R.I.M.A. (Régiment de paras d'infanterie de marine) à Mont de Marsan ; c'est l'ancien R.P.C. (les anciens parachutistes coloniaux), que Bigeard commandait en Algérie.

Le pouvoir et la hiérarchie militaire craignent comme la peste de voir se développer l'agitation jusque dans leurs unités "d'élite" celles qui s'entraînent au Larzac pour faire l'apprentissage de la guerre civile, celles qui assurent la présence coloniale française à Nouméa (Nouvelle Calédonie) et Libreville (Gabon).

Un Comité de Soutien s'est déjà mis en place à Pau, se donnant pour tâche de populariser les revendications du Comité de Soldats, et de lutter contre la répression. Nous pensons qu'à Nantes, une large campagne est indispensable pour faire cesser l'arbitraire de la hiérarchie militaire, et faire aboutir les justes revendications mises en avant par le Comité de Soldats du 1er R.C.P. de Pau.

QU'EST-CE QUE JE FAIS
DE VOTRE "MENEUR"
MON CAPITAINE ?

COMITE ANTI MILITARISTE, Nantes.



BILAN du CL lycéen A. Camus

I) BILAN

1° trimestre.

Le comité de lutte a commencé l'année avec 5 militants fixes.

Durant cette période, il est exclusivement apparu sur des thèmes extérieurs au bahut et par affiches seulement:

- soutien aux licenciés de chez Paris (métallurgie)
- soutien aux travailleurs des PTT.

Le C.L. a appelé à un rassemblement à l'entrée du lycée pour soutenir les profs du SGEN en lutte contre l'auxiliarat et pour venir discuter avec des grévistes des PTT. Plus de 100 personnes y ont participé.

- affiches sur l'avortement avec appel à la manifestation.
- affiches sur le Chili et manif, soutien aux paysans.

2° trimestre.

Après une alerte à la bombe, le C.L. et des lycéens extérieurs au CL sortent un tract pour dénoncer les conditions de sécurité pendant l'alerte. Durant la fouille des classes, l'administration découvre des journaux "pornographiques". Un lycéen est convoqué par le censeur qui le menace d'intervenir sur cette affaire au conseil de classe. L'élève est convoqué le lendemain chez le proviseur, mais la veille le CL avait sorti un tract appelant à une AG pour soutenir l'élève; plus de 700 lycéens y participent. Une délégation accompagne l'élève chez le proviseur qui ne prendra aucune sanction.

Diverses interventions ont eu lieu pendant l'AG: sur la morale bourgeoise les convocations individuelles, dénoncées comme de nouveaux instruments de répression, la majorité à 18 ans qui n'est pas reconnue dans les lycées.

La grève: mardi 18 février.

Le CL et la JOC sortent un tract unitaire appelant à une AG, lundi 17 pour exiger l'ouverture totale des grilles. L'ultimatum suivant est alors lancé à l'administration: "ouverture totale et inconditionnelle des grilles". Le proviseur refuse de donner une réponse et mardi la grève est votée. La grève continuera jusqu'à la réunion de jeudi soir où l'administration sous la pression des grévistes a du reculer.

L'attitude des organisations:

- La JOC a essayé de briser le mouvement en reculant de plus en plus face à l'administration. Elle a tenté de briser la grève en faisant un mouvement parallèle d'attente devant les grilles sans succès d'ailleurs.

- La J.C. a suivi de près la position de la JOC dans ses compromis liquidateurs.

- C'est le CL qui a, principalement, animé les AG et totalement la

grève.

Pendant cette grève, nous avons eu de nombreux contacts avec le CET, qui ont constitué leur propre comité de lutte.

Le CL qui avant la grève n'était constitué que de terminales ou de 1^o, s'est renforcé de 2^o.

Les deux CL travaillent en complète unité d'action.

Conclusion.

Nous avons réussi pendant le 2^o trimestre, à corriger la plupart de nos erreurs: faible apparition, isolement, lenteur à réagir.

Mais le problème vital de la prise en charge du CL par tous ses militants reste encore. Il a aussi tendance, quand il lutte sur les problèmes directs de l'école à oublier les thèmes extérieurs.

II PERSPECTIVES.

Le CL doit être capable d'impulser les luttes dans les classes contre toutes les formes d'oppression de la jeunesse, et de l'école bourgeoise. Il doit pour cela favoriser en son sein, les débats politiques qui permettront une prise en charge plus collective de ses 15 militants. Il doit discuter des moyens de lier sa lutte avec toutes les couches opprimées, la classe ouvrière, les peuples opprimés.

Actuellement l'un des principaux axes de lutte est la lutte contre la réforme Haby. Pour cela une initiative a été proposée aux profs du SGE^N: une réunion d'information sur le lycée tenue par les profs et le CL.

COMITE DE LUTTE ALBERT CAMUS.

Ce bilan a été fait par les lycéens du C.L. d' Albert Camus ; pour préparer la rencontre des Comités de Lutte lycéens qui a eu lieu à Renne, dimanche 23 Février.

UN MONTAGE THEATRAL "1848"

Cette chronique suit très fidèlement les luttes ouvrières à Nantes pendant la Révolution de 1848. Elle décrit les premières réactions de toute une classe devant l'essor du capitalisme industriel, la solidarité et les espoirs du prolétariat naissant. Mais en même temps elle éclaire les illusions du socialisme utopique et met en relief la trahison des tribuns bourgeois. Des illusions et une trahison qui se terminent par le massacre de 4000 ouvriers parisiens.

" Une réflexion pour les luttes d'aujourd'hui . . . "